

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 14 mai 2013 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : mesdames Denise Paquette, Nathalie Filion et messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Donald Mailly, Normand Pagé et Sylvain Picard.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

8878-05-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

8879-05-13 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par Monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait des points 31 et 57:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2013
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 mai 2013
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2013
7. Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi
8. Rapport du comité de transport
9. Adoption du règlement numéro 113-29 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 42 et 43, à partir du 23 juin 2013

10. Adoption du règlement numéro 114-27 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25 et 35, du 23 juin au 24 août 2013 inclusivement
11. Avis de motion pour l'adoption du règlement 114-28 modifiant l'article 4 du règlement 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25, A25, A25G et 35 à partir du 25 août 2013
12. Avis de motion pour l'adoption du règlement 114-29 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 40 à partir du 25 août 2013
13. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-30 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 41, 45, 48 à partir du 25 août 2013
14. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-31 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 11 et 11 C à partir du 25 août 2013
15. Autorisation de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la mise sur pied du site internet Urbis
16. Résolution formant un comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la mise sur pied du site internet Urbis
17. Traitement contre les araignées au terminus
18. Impression des horaires d'autobus
19. Publicités Éco-passe et La Rentrée publiées par le Trait d'Union et La Revue
20. Mandat à l'entreprise Gestion Termico pour la prise de photographies pour les cartes étudiantes
21. Impression d'une affiche rétractable
22. Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption relativement au circuit numéro 9
23. Création d'un poste d'agent de promotion du transport collectif et adoption de la description de fonction

24. Autorisation pour l'affichage d'un poste temporaire d'une durée d'un an d'un agent de promotion du transport collectif et autorisation d'engagement
25. Demande au CRTL de l'achat de deux abribus et trois dalles
26. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (janvier, février, mars, avril et mai 2013)
27. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 avril au 15 mai 2013)
28. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Désinstallation de tours de perception, périphériques et câbles dans 5 autobus
29. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation d'abribus
30. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Intégration ITSmax
31. Demandes de dérogation - **Retiré**
32. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2012
33. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2013
34. Nomination des vérificateurs pour l'année 2013
35. Autorisation de paiement à la firme Letko Brosseau – Régime de retraite des employés de la Ville de Terrebonne et RAIM – MRC Les Moulins
36. Permanence de madame Karine Duguay
37. Permanence de monsieur Alexandre Themens
38. Démission d'une employée occupant le poste de réceptionniste
39. Engagement d'une réceptionniste
40. Désignation des membres au conseil d'administration du CLDEM
41. Publicité « Hommage aux aînés »
42. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres
43. Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative au mandat à la firme Solinov pour travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord
44. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires de la firme Solinov relativement aux travaux d'analyse stratégique de la

gestion des matières organiques sur la couronne Nord

45. Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative au mandat additionnel à la firme Solinov pour travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord
46. Mandat à la firme Solinov – Organisation de visites techniques sur la collecte à 3 voies et le traitement biologique des matières organiques
47. Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne
48. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 137 concernant la délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier aux fins de la nomination des membres du comité de sélection lors d'un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels
49. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 138 abrogeant le règlement numéro 122 et modifiant l'article 4 du règlement numéro 21 instaurant un régime d'assurances collectives
50. Mandat pour l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
51. Nomination de représentants pour siéger au Comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins
52. Nomination des membres de la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement
53. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin principalement d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation ainsi que mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC
54. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-173, 1001-187, 1001-189, 1001-194, 1001-195, 1001-197 et le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1-011 de la Ville de Terrebonne
55. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-20 de la Ville de Mascouche
56. Colloque de la CMM et Vivre en ville : « La banlieue en transformation : une occasion à saisir », le jeudi 16 mai à Longueuil
57. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA) - **Retiré**
58. Acceptation de la proposition de l'entreprise K2 Geospatial inc. pour le support et la maintenance de la licence JMap

59. Rapport du Comité d'aménagement
60. Résolution afin d'autoriser l'engagement d'un inspecteur junior au service du transport collectif
61. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et les Ateliers artistiques Côte à Côte dans le cadre du projet de sensibilisation à l'herbe à poux
62. Autres sujets
63. Période de questions
64. Clôture de la séance

ADOPTÉ

8880-05-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2013

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2013 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

8881-05-13 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 8 mai 2013

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 8 mai 2013 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

8882-05-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 945 676,99\$ pour le mois de mai 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer mai 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-106 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 945 676,99\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8883-05-13 Liste des chèques émis au mois d'avril 2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2013 pour un montant de 2 125 900,39\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2013* »).

ADOPTÉ

8884-05-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mai 2013* »).

ADOPTÉ

8885-05-13 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport du 14 mai 2013 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8886-05-13 Adoption du règlement 113-29 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 42 et 43, à partir du 23 juin 2013

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-29 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 42 et 43, à partir du 23 juin 2013.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

8887-05-13 Adoption du règlement numéro 114-27 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25 et 35, du 23 juin au 24 août 2013 inclusivement

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-27 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, 25 et 35, du 23 juin au 24 août 2013 inclusivement.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

8888-05-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement 114-28 modifiant l'article 4 du règlement 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits

numéros 19, 19G, 25, A25, A25G et 35 à partir du 25 août 2013

Monsieur Jean-Luc Labrecque, donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-28 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits 19, 19G, 25, A25, A25G et 35 à partir du 25 août 2013.

8889-05-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement 114-29 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 40 à partir du 25 août 2013

Monsieur Daniel L'Espérance, donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-29 modifiant les articles 3 et 4 du règlement 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 40 à partir du 25 août 2013.

8890-05-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-30 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 41, 45, 48 à partir du 25 août 2013

Monsieur Sylvain Picard, donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-30 modifiant l'article 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire des circuits numéros 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 41, 45, 48 à partir du 25 août 2013.

8891-05-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-31 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 11 et 11 C à partir du 25 août 2013

Madame Nathalie Fillion, donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-31 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 11 et 11 C à partir du 25 août 2013.

8892-05-13 Autorisation de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la mise sur pied du site internet Urbis

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par un appel d'offres sur invitation pour la mise sur pied du site internet URBIS;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la mise sur pied du site internet URBIS.

ADOPTÉ

8893-05-13 Résolution formant un comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la mise sur pied du site internet URBIS

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil de la MRC de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la mise sur pied du site internet URBIS ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation susmentionné, il y a lieu de former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil qui évalueront les soumissions reçues ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le comité de sélection, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la mise sur pied du site internet URBIS, soit formé de madame Anouk Racette, madame Martine Baribeau et monsieur Daniel Pilon.

ADOPTÉ

8894-05-13 Traitement contre les araignées au terminus

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire effectuer un traitement contre les araignées au terminus

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 9 avril 2013, de l'entreprise Extermination Terrebonne Inc., au montant de 670,00\$, excluant les taxes pour un traitement annuel extérieur contre les araignées au terminus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire effectuer un traitement annuel extérieur contre les araignées au terminus, par l'entreprise Extermination Terrebonne Inc., au montant de 670,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ledit montant à l'entreprise susmentionnée sur présentation de la facture et lorsque le travail sera effectué.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-107 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 670,00, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8895-05-13 Impression des horaires d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Datamark systems, datée du 8 mai 2013, au montant de 2 040,33\$, excluant les taxes, pour l'impression de 20 000 horaires;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission datée du 8 mai 2013, reçue de l'entreprise Datamark systems, soit et est retenue pour l'impression de 20 000 horaires, au montant de 2 040,33\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-108 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 040,33\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8896-05-13 Publicités concernant Éco-passe et La Rentrée publiées par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier dans les journaux locaux des publicités concernant l'Éco-passe et La Rentrée ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire publier la publicité concernant *l'Éco-passe* dans le journal La Revue pour un montant total de 910,00\$, excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant total de 725,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer lesdits journaux sur présentation de la facture.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire publier la publicité concernant *La Rentrée* dans le journal La Revue pour un montant total de 910,00\$, excluant les taxes et dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant total de 725,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer lesdits journaux sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-109 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 270,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun – Publicité, information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8897-05-13 Mandat à l'entreprise Gestion Termico pour la prise de photographies pour les cartes étudiantes

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport à l'effet qu'il y a lieu de

conclure une entente de service entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Gestion Termico relativement à l'émission, dans les institutions d'enseignement situées sur son territoire, de la carte OPUS 2013-2014, incluant notamment, la prise de photographies et la fourniture de service pour les personnes admissibles à la carte OPUS et ce, pour un montant de 8,00\$ par carte, excluant les taxes, pour les 750 premières produites et 6,00\$ par carte pour les autres;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Anouk Racette soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de service avec l'entreprise Gestion Termico relativement à l'émission de la carte OPUS 2013-2014 dans les institutions d'enseignement situées sur son territoire, incluant notamment, la prise de photographies et la fourniture de service pour les personnes admissibles à la carte OPUS, pour un montant de 8,00\$ par carte, excluant les taxes, pour les 750 premières produites et 6,00\$ par carte pour les autres, le tout selon les termes et modalités prévus à ladite entente, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8898-05-13 Impression d'une affiche rétractable

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'octroyer un mandat pour l'impression d'une affiche rétractable;

CONSIDÉRANT la soumission numéro S3650 de l'entreprise Triamedia au montant de 212,50\$, excluant les taxes, pour l'impression d'une affiche rétractable;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise Triamedia pour l'impression d'une affiche rétractable, pour un montant de 212,50\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n°2013-110 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 212,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Publicité information* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8899-05-13 Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption relativement au circuit numéro 9

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8329-05-12, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature par le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, des documents requis pour donner effet à une entente avec le RTCR de la MRC de L'Assomption relativement à une desserte au Domaine du Parc (circuit 9);

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente, les parties se réservent le droit de mettre fin à l'entente advenant un avis écrit de 60 jours de calendrier;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins consente à la prolongation du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC L'Assomption relativement au circuit numéro 9 jusqu'au 25 août 2013.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un avis écrit de 60 jours de calendrier afin de mettre fin à l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption relativement à une desserte au Domaine du Parc (circuit 9) et à le transmettre à la MRC de L'Assomption.

ADOPTÉ

8900-05-13 Création d'un poste d'agent de promotion au service du transport collectif et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste d'agent de promotion du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonction relative audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste d'agent de promotion du transport collectif dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonction relative au poste d'agent de promotion du transport collectif, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8901-05-13 Autorisation pour l'affichage d'un poste temporaire d'une durée d'un an d'un agent de promotion du transport collectif

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire d'une durée d'un an d'un poste d'agent de promotion du transport collectif;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste temporaire, d'une durée d'un an, d'un agent de promotion du transport collectif dans le journal La Revue, pour un montant ne dépassant pas 600,00\$, excluant les taxes, dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant ne dépassant

pas 450,00\$, excluant les taxes et sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un agent de promotion du transport collectif, pour un poste temporaire d'une durée d'un an, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-111 émis par le trésorier pour un montant ne dépassant pas 1 050,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8902-05-13 Demande au CRT Lanaudière – Achat de deux abribus et trois dalles

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'installation de bases de béton pour abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'acquisition de deux (2) abribus et à l'installation de trois (3) bases de béton pour abribus sur le territoire de la MRC Les Moulins, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports.

ADOPTÉ

8903-05-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (janvier, février, mars, avril et mai 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 1806, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 197,86\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (janvier 2013);

CONSIDÉRANT la facture numéro 1845, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 197,86\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (février 2013);

CONSIDÉRANT la facture numéro 1875, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 197,86\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (mars 2013);

CONSIDÉRANT la facture numéro 1921, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (avril 2013);

CONSIDÉRANT la facture numéro 1977, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relative à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (mai 2013);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 7 197,86\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (janvier 2013), le tout conformément à la facture numéro 1806 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 7 197,86\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (février 2013), le tout conformément à la facture numéro 1845 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 7 197,86\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (mars 2013), le tout conformément à la facture numéro 1875 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 7 665,26\$, incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (avril 2013), le tout conformément à la facture numéro 1921 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 7 665,26 incluant la TVQ, relativement à l'entretien mensuel préventif de boîtes de perception (mai 2013), le tout conformément à la facture numéro 1977 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-112 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 36 924,10\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8904-05-13

Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 avril au 15 mai 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 1943, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 avril au 15 mai 2013

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 471,91\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 avril au 15 mai 2013, le tout conformément à la facture numéro 1943 transmise à la MRC Les Moulins

par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-113 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 471,91\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8905-05-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Désinstallation de tours de perception, périphériques et câbles dans 5 autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désinstaller cinq (5) tours de perception, périphériques et câbles dans cinq (5) autobus vu la destruction de ces derniers ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1947, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 6 323,56\$, incluant la TVQ, relativement à la désinstallation de cinq (5) tours de perception, périphériques et câbles ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 6 323,56\$, incluant la TVQ relativement à la désinstallation de cinq (5) tours de perception, périphériques et câbles dans cinq (5) autobus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-114 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 323,56\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8906-05-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation d'abribus

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8492-09-12, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de vingt-sept (27) abribus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a déjà remboursé le CRT Lanaudière pour l'achat et l'installation de vingt (20) abribus ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1920, datée du 21 mars 2013, transmise par le CRT Lanaudière, au montant de 3 028,41\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation d'abribus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière la somme de 3 028,41\$ incluant la TVQ pour l'achat et l'installation de deux (2) abribus, le tout conformément à la facture numéro 1920, transmise par le CRT Lanaudière à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-115 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 028,41\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720 « *Acquisition de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8907-05-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Intégration ITSmax

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1922 transmise par le CRT Lanaudière au montant de 2 804,21\$, incluant la TVQ, représentant les charges finales, phase I, pour les coûts de mise en service;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière la somme de 2 804,21\$, incluant la TVQ, représentant les charges finales, phase I, pour les coûts de mise en service, le tout conformément à la facture numéro 1922, transmise par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-116 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 804,21\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725 « *Acquisition d'équipement autobus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8908-05-13 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2012;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, tels que préparés par Evancic, Perrault, Robertson, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier 2012 de la MRC Les Moulins

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2012 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

8909-05-13 Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2013

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE l'état des résultats au 31 mars 2013 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

8910-05-13 Nomination des vérificateurs pour l'année 2013

CONSIDÉRANT la proposition présentée par la firme EPR inc., en date du 13 mai 2013, au montant de 20 000,00\$, excluant les taxes, concernant l'audit des états financiers 2013 ;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la proposition présentée par la firme EPR inc., en date du 13 mai 2013, par la firme EPR inc., représentée par monsieur Christian Pimparé, soit et est acceptée relativement à l'audit des états financiers 2013, pour un montant estimé à 20 000,00\$, excluant les taxes, le tout selon les termes et modalités de ladite proposition, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-117 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 20 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-413 « *Vérification comptable* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8911-05-13 Autorisation de paiement à la firme Letko Brosseau – Régime de retraite des employés de la Ville de Terrebonne et RAIM – MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la facture transmise par la firme Letko Brosseau, à monsieur Luc Legris, président des comités de retraite, Ville de Terrebonne, RAIM et MRC Les Moulins, relativement au premier trimestre 2013;

CONSIDÉRANT la lettre d'autorisation de paiement, datée du 11 avril 2013, transmise par monsieur Luc Legris, à SSQ Groupe financier Investissement et retraite, appliquant les répartitions entre les régimes de retraite de la Ville de Terrebonne et celui de la RAIM et de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 101,47\$, incluant les taxes, à la firme Letko Brosseau, représentant le montant dû par la MRC Les Moulins à ladite firme pour le 1^{er} trimestre 2013, suite à la répartition entre les régimes de retraite de la Ville de Terrebonne et celui de la RAIM et de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-118 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 101,47\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉ

8912-05-13 Permanence de madame Karine Duguay

CONSIDÉRANT QUE madame Karine Duguay, technicienne au transport en commun de la MRC Les Moulins, a terminé sa période de probation le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Anouk Racette, directrice du service du transport collectif;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Karine Duguay, technicienne au transport en commun de la MRC Les Moulins, soit et est acceptée à compter du 29 avril 2013.

ADOPTÉ

8913-05-13 Permanence de monsieur Alexandre Themens

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Themens, technicien au transport adapté de la MRC Les Moulins, a terminé sa période de probation le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Odette Quevillon, responsable du transport adapté;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de monsieur Alexandre Themens, technicien au transport adapté de la MRC Les Moulins, soit et est acceptée à compter du 29 avril 2013.

ADOPTÉ

8914-05-13 Démission d'une employée occupant le poste de réceptionniste

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Mélanie Robillard du poste de réceptionniste, prenant effet le 16 avril 2013 à 16h30;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de madame Mélanie Robillard prenant effet le 16 avril 2013 à 16h30.

QUE les membres du conseil remercient madame Mélanie Robillard et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉ

8915-05-13 Engagement d'une réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une réceptionniste à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a engagé madame Audrey Guimond à titre de réceptionniste, laquelle est entrée en fonction le 17 avril 2013;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie l'engagement de madame Audrey Guimond à titre de réceptionniste, laquelle est entrée en fonction le 17 avril 2013, à raison de 34 heures par semaine.

La rémunération sera établie conformément à la classe 3 de la grille salariale, débutant à l'échelon 2. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8916-05-13 Désignation des membres au conseil d'administration du CLDEM

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir :

Sièges #1 à #8 Délégués des municipalités	Denise Paquette, mairesse, Ville de Mascouche Donald Mailly, conseiller, Ville de Mascouche Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne Denis Poitras, conseiller, Ville de Terrebonne Stéphane Berthe, conseiller, Ville de Terrebonne Nathalie Bellavance, conseillère, Ville de Terrebonne Michel Morin, conseiller, Ville de Terrebonne Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne
Siège #9 (Secteur professionnel)	François Duval, notaire
Siège #10 (Secteur affaires)	Peter Quinn, directeur, Caisse Desjardins Terrebonne
Sièges #11 à 13 (Secteur industriel et technologique)	Philippe Massé, directeur général, Acier Leroux, division de Métaux Russel inc. Jean-Louis Legault, président, LED Innovation

Design	Lucien Daigneault, vice-président, Daigneau Eau de
Source	
Siège #14 (Secteur chambre de commerce & tourisme)	Christian Pimparé, expert-comptable, Evancic Perrault Robertson inc.
Siège #15 (Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins)	Sylvain Fillion, représentant, (TOCAM)
Siège #16 (Secteur éducation)	Yves St-Denis, président, Commission scolaire des Affluents
Siège #17 (Secteur coopérative)	Renée Chartier, directrice générale, ASM
Siège #18 (Secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux)	Cybèle Rioux, présidente, Alizée ressources humaines
Siège #19 (Secteur enseignement supérieur et centre de recherches)	Michel Rousseau, directeur de la formation continue, Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Siège #20 (Secteur agricole)	Gilbert Mathieu, producteur agricole
Siège #21 (Secteur santé)	Ghislaine Gauthier, directrice des programmes services psychosociaux généraux de la santé publique et développement des communautés

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, madame Diane Gadoury-Hamelin et de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, la conseillère en développement industriel du Ministère des Finances et de l'Économique, madame Sabrina Couture, la directrice d'Emploi-Québec, madame Andrée Jessop et le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

8917-05-13 Publicité « Hommage aux aînés »

CONSIDÉRANT QUE La Revue prévoit souligner la Semaine nationale des aînés et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux aînés pour leur contribution à l'évolution de leur milieu de vie ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire dans le journal La Revue pour rendre hommage aux aînés, au coût de 910,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-119 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 910,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 « *Publicité – Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8918-05-13 Renouvellement de l'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant et de son substitut pour siéger aux assemblées des membres

CONSIDÉRANT QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière sollicite le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit désigner un représentant élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal lors des assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2013-2014.

QUE madame Denise Paquette, soit et est nommé(e) à titre de représentant(e) de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE monsieur Michel Lefebvre, soit et est nommé(e) à titre de substitut du représentant de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-120 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8919-05-13 Engagement de la MRC Les Moulins – Quote-part relative au mandat à la firme Solinov pour travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets élus de la couronne Nord a procédé à des invitations pour des services professionnels d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Assomption agit à titre de secrétaire et de trésorière pour le compte de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord dans différents dossiers soumis à cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a analysé les soumissions reçues à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Assomption, à titre de secrétaire pour le compte de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord dans ce dossier, a, par sa résolution numéro 12-08-172, retenu l'offre de service de la firme Solinov pour l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a entériné la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme administrativement son engagement à acquitter sa quote-part relative au mandat à la firme Solinov pour des travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord, soit 23,33% du montant indiqué précédemment.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-121 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 23 807,35\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2450-410 «*Matières résiduelles*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8920-05-13

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Contribution à la facture d'honoraires de la firme Solinov relativement aux travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 8919-05-13 le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé administrativement à acquitter sa quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption, à titre de secrétaire pour le compte de la Table des préfets et élus de la couronne Nord par sa résolution numéro 12-08-172, à la firme Solinov pour des travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT les factures datées du 17 avril 2013 et du 18 avril 2013 transmises à la MRC Les Moulins par la MRC de L'Assomption représentant une partie de la quote-part de la MRC Les Moulins aux montants respectifs de 1 141,35\$, incluant les taxes, et de 1 922,59\$, incluant les taxes, relativement au dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC de L'Assomption, les sommes de 1 141,35\$, incluant les taxes et de 1 922,59\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relativement aux travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord.

QUE la somme de 3 063,94\$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2450-410 «*Matières résiduelles*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-121 ayant déjà été émis par la résolution 8919-05-13.

ADOPTÉ

8921-05-13

Engagement de la MRC Les Moulins – Quote-part relative au mandat additionnel à la firme Solinov pour travaux d'analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a confirmé des mandats pour des services professionnels dans le cadre d'une analyse stratégique de la gestion des matières organiques sur la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption agit à titre de secrétaire et de trésorière pour le compte de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord dans différents dossiers soumis à cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'un mandat avait été octroyé en 2012 pour l'analyse stratégique de la gestion des matières organiques, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités du programme d'aide financière pour les futures installations de traitement des matières organiques du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux ont analysé la pertinence de revoir les données des coûts des scénarios d'analyse produits dans le mandat en cours et octroyé en 2012;

CONSIDÉRANT l'urgence de corriger les coûts des scénarios dans le cadre de la consultation en cours, les directeurs généraux ont convenu d'accorder rapidement un mandat à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a entériné la position des directeurs généraux relativement à l'octroi de mandat additionnel à la firme Solinov;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption, à titre de secrétaire pour le compte de la Table des préfets et élus de la couronne Nord a, par sa résolution numéro 13-03-062, retenu l'offre de service de la firme Solinov pour revoir les coûts de scénarios, et ce, selon les nouvelles modalités du programme d'aide financière pour les futures installations de traitement des matières organiques du gouvernement du Québec, soit un mandat complémentaire (addenda numéro 1) au contrat initial de 2012 pour un montant de 2 600\$, taxes en sus;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme administrativement son engagement à acquitter sa quote-part au mandat complémentaire mentionné dans le préambule de la présente résolution.

QUE la part assumée par la MRC Les Moulins représente 23,33% du montant indiqué précédemment.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-122 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 606,58\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2450-410 «Matières résiduelles», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8922-05-13

Mandat à la firme Solinov – Organisation de visites techniques sur la collecte à 3 voies et le traitement biologique des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun que des visites techniques soient organisées sur la collecte à 3 voies et le traitement biologique des matières organiques;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Solinov, datée du 7 mai 2013 au montant de 3 950,00\$, excluant les taxes, pour l'organisation des visites susmentionnées;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de la firme Solinov pour l'organisation de visites techniques sur la collecte à 3 voies et le traitement biologique des matières organiques, pour un montant ne dépassant pas 3 950,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de service de la firme Solinov, datée du 7 mai 2013, le tout conditionnel à la participation de la MRC de L'Assomption.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-123 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 3 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2450-410 «*Matières résiduelles*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8923-05-13 Autorisation de paiement à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8715-01-13, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la facture numéro 359701, au montant de 2 785,20\$, incluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 2 785,20\$, incluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 359701, transmise à la MRC par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-23 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

8924-05-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 137 concernant la délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier aux fins de la nomination des membres du comité de sélection lors d'un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels

Madame Denise Paquette, donne avis de motion, pour adopter le règlement numéro 137 concernant la délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier aux fins de la nomination des membres du comité de sélection lors d'un appel d'offres pour l'obtention de services professionnels.

8925-05-13 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 138 abrogeant le règlement numéro 122

et modifiant l'article 4 du règlement numéro 21 instaurant un régime d'assurances collectives

Monsieur Clermont Lévesque, donne avis de motion, pour l'adoption du règlement numéro 138 abrogeant le règlement numéro 122 et modifiant l'article 4 du règlement numéro 21 instaurant un régime d'assurances collectives. L'objet de ce règlement est d'abroger le règlement numéro 122 et de modifier l'article 4 du règlement 21 afin que les bénéfices de l'assurance collective soient ceux stipulés au contrat présenté par la compagnie d'assurance La Croix bleue.

8926-05-13 Mandat pour l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour des services professionnels relativement à l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres public sur SEAO avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 mai 2013 à 10h01 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, se sont rencontrés le 8 mai 2013 à 12h15 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article :

Firme	Pointage	Montant
Aecom consultants inc.	12,98	102 500\$
Groupe BC2	23,80	52 500\$
Plania inc.	28,30	47 000\$
Del Degan Massé (DDM)	---	---
Horizon Multiressource inc.	33,68	40 380\$
IBI DAA	22,51	62 195\$
F. Bernard experts-conseils	---	---

CONSIDÉRANT QUE les firmes Del Degan Massé (DDM) et F. Bernard experts-conseils ne se sont pas qualifiées, le tout conformément à 936.0.1.1 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Horizon Multiressource Inc. ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Horizon Multiressource inc. pour des services

professionnels relativement à l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins, pour un montant de 40 380,00\$, excluant les taxes. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution formant la convention liant les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-124 émis par le trésorier au montant de 40 380,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉ

8927-05-13 Nomination de représentants pour siéger au Comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins (Abrogée par résolution 9193-11-13)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des représentants pour siéger au Comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Luc Labrecque et madame Denise Paquette, soient et sont nommés afin de siéger au Comité en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

8928-05-13 Nomination des membres de la commission de consultation pour les projets de règlement de modification du schéma d'aménagement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit tenir une assemblée publique de consultation pour les projets de règlements de modification du schéma d'aménagement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil formée des membres de celui-ci, qu'il désigne, laquelle est présidée par le premier dirigeant ou par un autre membre de la commission désigné par le premier dirigeant (*article 53.1 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*);

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la commission de consultation pour les projets de règlements de modification du d'aménagement, soit et est formée de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, madame Denise Paquette, préfète suppléante et de messieurs Jean-Luc Labrecque, Frédéric Asselin et Donald Mailly et que ladite commission soit présidée par le préfet.

ADOPTÉ

8929-05-13 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement #97-33 adoptant le schéma d'aménagement révisé de

la MRC Les Moulins afin principalement, d'effectuer des ajustements relatifs à la gestion de l'urbanisation ainsi que mettre à jour des dispositions diverses applicables à l'ensemble du territoire de la MRC

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tiene une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mardi 11 juin 2013, à 20h00 en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs, 2^e étage, Terrebonne.

ADOPTÉ

8930-05-13 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-173, 1001-187, 1001-189, 1001-194, 1001-195, 1001-197 et le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1-011 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-173, 1001-187, 1001-189, 1001-194, 1001-195, 1001-197 et le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1-011;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-173, 1001-187, 1001-189, 1001-194, 1001-195, 1001-197 et le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1-011 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

8931-05-13 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-20 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement de zonage numéro 1103-20;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1103-20 de la Ville de Mascouche.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

8932-05-13 Colloque de la CMM et Vivre en ville : « La banlieue en transformation : une occasion à saisir », le jeudi 16 mai à Longueuil

CONSIDÉRANT la tenue d'un colloque de la CMM et Vivre en ville : « *La banlieue en transformation : une occasion à saisir* », qui aura lieu à Longueuil le 16 mai 2013;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Denise Paquette, Chantal Laliberté et un représentant de la Ville de Terrebonne soient et sont autorisés à assister audit colloque qui aura lieu le 16 mai 2013 à Longueuil. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-125 émis par le trésorier au montant de 40,00\$, par personne, poste budgétaire 2390-312 « *Frais de colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8933-05-13 Acceptation de la proposition de l'entreprise K2 Geospatial inc. pour le support et la maintenance de la licence JMap

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a, par sa résolution numéro 8326-05-12, procédé à l'achat d'une licence d'utilisation du Logiciel JMap;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 2 mai 2012, de l'entreprise K2 Geospatial pour le support et la maintenance du Logiciel JMap, au montant de 3 518,24\$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise K2 Geospatial pour le support et la maintenance du logiciel JMap, au montant de 3 518,24\$ incluant les taxes, pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre ledit montant à l'entreprise susmentionnée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-126 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 518,24\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition*

informatique », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8934-05-13 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Nathalie Fillion, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 14 mai 2013 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8935-05-13 Résolution afin d'autoriser l'engagement d'un inspecteur junior au service du transport collectif

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un inspecteur junior au service du transport collectif, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un inspecteur junior au service du transport collectif, pour un poste temporaire d'une durée de six mois, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 5 de la grille salariale.

ADOPTÉ

8936-05-13 Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et les Ateliers artistiques Côte à Côte dans le cadre du projet de sensibilisation à l'herbe à poux

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8871-04-13, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la proposition de l'entreprise Ateliers artistiques Côte à Côte, afin de poursuivre le projet de sensibilisation à l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de signer une entente entre la MRC Les Moulins et les Ateliers artistiques Côte à Côte;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente entre la MRC Les Moulins et les Ateliers artistiques Côte à Côte dans le cadre du projet de sensibilisation à l'herbe à poux.

ADOPTÉ

Période de questions

Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, questionne relativement aux points 35, 56 et 60 de l'ordre du jour. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, s'informe concernant le point 47 de l'ordre du jour.

8937-05-13 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier